

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1833

Convention de partenariat entre la Ville de Lyon, le CCAS et la CARSAT Rhône-Alpes

Direction de l'Action Sociale □

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1833 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON, LE CCAS ET LA CARSAT RHONE-ALPES (DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE -)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 janvier 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis de nombreuses années, la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail Rhône-Alpes (CARSAT) accompagne la Ville de Lyon et le Centre Communal d'Action Sociale dans des actions de politique sociale en direction du public senior.

A ce titre, elle participe également au financement de programmes de construction, réhabilitation et extension des résidences seniors gérées par le CCAS.

Afin de pérenniser les relations étroites et de les inscrire dans une stratégie innovante, il est proposé à votre approbation la signature d'une convention cadre tripartite, de partenariat et de financement, sur des axes de travail novateurs, notamment sur les thématiques suivantes :

- Habitat
- Mobilité et Transports
- Sport et Activités Physiques
- Aménagement des espaces publics
- Culture, loisirs, sorties
- Solidarité
- Communication, information
- Santé
- Alimentation.

Cette convention a été adoptée par le CCAS de la Ville de Lyon lors de son Conseil d'Administration du 15 décembre 2015. Il s'agit d'une convention de principe renouvelable tous les ans.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Affaires Sociales, Solidarité, Santé ;

DELIBERE

1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon, le CCAS et la CARSAT Rhône-Alpes est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

F. RIVOIRE